

FLASH INFO - GEL DES AVOIRS

16 décembre 2022 – spécial RUSSIE

L'Union européenne vient d'adopter **de nouvelles mesures restrictives** à l'égard de la Russie en réaction aux atteintes à l'intégrité et la souveraineté de l'Ukraine.

Ces mesures sont applicables directement et sans délai à l'ensemble des personnes physiques et morales opérant sur le territoire de l'Union européenne.

Nous vous invitons à consulter dès maintenant l'intégralité du [règlement \(UE\) 2022/2476](#) adopté le 16 décembre 2022 qui contient 190 nouvelles mesures de gel (141 personnes, 49 entités dont 2 banques russes : Credit Bank of Moscow, JSC Dalnevostokhniy) **à mettre en œuvre sans délai.**

Par ailleurs, le texte du règlement 269/2014 a été modifié par le [Règlement \(UE\) 2022/2575 du Conseil du 16 décembre 2022](#), il contient notamment :

- *Dispositions dérogatoires permettant aux autorités nationales compétentes d'autoriser, au cas par cas, le déblocage de fonds ou ressources économiques gelés appartenant à des personnes physiques visées par des mesures de gel des avoirs ou de mettre à leur disposition des fonds ou ressources économiques après avoir établi que ces fonds ou ressources économiques sont nécessaires à la vente, à la fourniture, au transfert ou à l'exportation de **produits agricoles et alimentaires, y compris le blé et les engrais, vers des pays tiers afin d'agir sur la sécurité alimentaire.***

Le texte du règlement 833/2014 a été modifié par le [règlement \(UE\) 2022/2474 du 16 décembre 2022](#).

- **De nouvelles mesures restrictives visant la Russie ont été adoptées, notamment :**

Contrôle des exportations :

- *Extension des restrictions à l'exportation sur les biens et technologies à double usage ainsi que sur les biens et technologies susceptibles de contribuer à l'amélioration technologique du secteur russe de la défense et de la sécurité (ajout des moteurs pour drones et divers matériels chimiques et biologiques, agents anti-émeutes et composants électroniques).*
- *Extension de la liste des entités liées au complexe militaire et industriel russe en ajoutant 168 entités visées par des restrictions aux exportations de biens et technologies à double usage.*
- *Certaines entités sous contrôle russe basées en Crimée ou à Sébastopol annexées illégalement sont également incluses dans la liste.*

- *Extension de l'interdiction d'exporter des biens et technologies liés à l'aviation et à l'industrie spatiale pour inclure les moteurs d'avion et leurs pièces.*

Médias :

- *Suspension des licences de diffusion et interdiction de diffusion de leur contenu de quatre médias russes supplémentaires : NTV/NTV Mir, Rossiya 1, REN TV, Pervyi Kanal.*

Services de conseil :

- *Interdiction de fourniture de services de publicité, d'études de marché et de sondages d'opinion publique de l'UE, ainsi que de services d'essai de produits et d'inspection technique à des entités établies en Russie (interdiction assortie de dispositions dérogatoires et transitoires).*

Secteur de l'énergie et minier :

- *Extension de l'interdiction ciblant les nouveaux investissements dans le secteur énergétique russe en interdisant les nouveaux investissements dans le secteur minier russe, à l'exception des activités d'extraction et d'exploitation de certaines matières premières critiques.*
- *Exclusion des condensats de gaz naturel (relevant de la position tarifaire NC 2709 00 10) produits dans des usines de production de gaz naturel liquéfié (GNL) des restrictions énoncées aux articles 3 quaterdecies et 3 quindecies afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en GNL, assortie d'une obligation de déclaration pour les opérateurs effectuant des transactions concernant ces condensats de gaz naturel.*

Entités publiques et entreprises d'Etat :

- *Ajout de la Russian Regional Development Bank à la liste des entités publiques soumises à l'interdiction de transactions de l'article 5 bis bis.*
- *Interdiction aux ressortissants de l'UE d'occuper des postes au sein des organes directeurs de toutes les personnes morales, entités ou entités détenues ou contrôlées par l'État russe et situées en Russie.*

POINTS DE CONTACT

Pour toute question relative à la mise en œuvre des sanctions économiques et financières, vous pouvez contacter l'adresse suivante : sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr

Pour toute question relative aux biens à double usage et aux mesures de contrôle des exportations, vous pouvez contacter le Service des biens à double usage à l'adresse suivante : doublusage-sanctions.russie@finances.gouv.fr

LIENS UTILES

Pour consulter le registre national des gels dans son ensemble :

<https://gels-avoirs.dgtresor.gouv.fr/>

Consulter la page « Russie » sur le site de la DG Trésor

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/sanctions-economiques/russie>

Pour consulter les lignes directrices relatives à l'application des gels d'avoirs :

https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2021/06/23/20210616_lignes_directrices_gel_des_avoirs.pdf

Pour toute question relative à l'application des gels des avoirs : sanctions-gel-avoirs@dgtresor.gouv.fr

NOTA : Cette lettre constitue une aide à la lecture du registre national des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel établi en application de l'article R.562-2 du Code monétaire et financier. Sont portés au registre les noms et prénoms, les alias, la date et le lieu de naissance, la raison sociale, ainsi que toute autre information contenue dans les actes ou décisions relatifs à la mesure de gel tels qu'ils ont été publiés au Journal officiel de la République française ou au Journal officiel de l'Union européenne ou figurent dans les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. En cas de doute, ces actes font foi.

Vous recevez ce message parce que vous vous êtes abonné(e) à la liste de diffusion des mises à jour du registre national des gels de la direction générale du Trésor.

Si vous souhaitez vous désabonner : cliquez [ici](#).

PÔLE SANCTIONS ET GELS D'AVOIRS – DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

www.tresor.economie.gouv.fr



Direction générale
du Trésor